

## Bureau du CREFOP de Normandie

Compte rendu de la réunion du 12 mars 2018

### Participants :

M. BELOUET Jean-Marc	CPME
Mme BOSSELIN Patricia	CRN
Mme BOULIER Anne-Michèle	CFE CGC
Mme BRILLAND Delphine	DIRECCTE
M. CHEVALIER Luc	Carif-Oref de Normandie
M. CHOULANT Jean-Paul	CFDT
M. DIDIER Emmanuel	Rectorat
M. DUFOUR Pascal	U2P
Mme DURAND Françoise	MEDEF
M. ERMEL Yannick	DRAAF
Mme GUILLAUME Cécile	Carif-Oref de Normandie
Mme HENRY Françoise	FO
M. KAROUI Nejib	CFTC
M. LAGRANGE Philippe	DIRECCTE
Mme LAMARRE Nathalie	CRN
M. LAOUENAN Laurent	Carif-Oref de Normandie/CREFOP
M. LEQUIN Thierry	CFE CGC
M. MICHEL Jean-Luc	CFDT
M. de MOREL Eudes	SGAR
M. RICCI Gilles	CGT
M. SCELIN Philippe	CPME
M. SOTTON Alain	FO
M. TURPIN Serge	U2P
M. VARTERESSIAN Olivier	MEDEF

En l'absence de Mme BUCCIO et M. MORIN, Monsieur de MOREL et Madame LAMARRE co-président le Bureau.

### Validation du compte rendu du Bureau du 20 décembre 2017 :

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

### Feuille de route du Crefop :

M. de MOREL rappelle qu'il a été décidé, lors du Bureau du 15 mai 2017, sur proposition de Mme la Préfète, de rédiger une feuille de route du Bureau du CREFOP qui reposera essentiellement sur les feuilles de route des commissions dont le travail a d'ores et déjà été effectué par les Présidents et Vice-Présidents des commissions. M. de MOREL souligne

également l'importance pour le Bureau de passer des commandes aux commissions en fonction des besoins même si les thématiques ont déjà été identifiées par ces commissions. Le Bureau est l'instance quadripartite de coordination des différentes politiques de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles.

M. LAGRANGE précise qu'il peut s'avérer difficile aujourd'hui d'établir une feuille de route du CREFOP compte tenu de l'annonce faite le 5 mars dernier par la Ministre du Travail de la prochaine loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel ». En effet, ce projet de loi est de nature à apporter des changements significatifs dans le domaine de la formation professionnelle. Ainsi outre la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle, il est prévu la suppression du CNEFOP, du COPANEF et du FPSPP et la création de l'agence France Compétences

Le rôle dévolu à cette agence ainsi que les répercussions régionales ne sont pas connues à ce jour et ne le seront, au minimum, que lors de la publication du projet de loi dans le courant de la 2<sup>ème</sup> quinzaine d'avril.

Cependant, la future loi ne devant entrer en application que début 2019, les « feuilles de route » du CREFOP et de ses commissions peuvent être établies pour 2018 mais devront intégrer les perspectives 2019.

Les projets des feuilles de route des commissions (cf documents pochette numéro 3) sont présentés par les personnes suivantes :

- Mme DURAND pour la commission 1 (Qualité, développement des compétences et des qualifications)

Mme DURAND souligne que le fichier des personnes invitées est repris tel quel avec des ajustements en fonction des différentes organisations.

M. de MOREL rappelle que le Plan Régional de Lutte contre l'Illettrisme comporte 3 volets : les actifs, la prévention et les territoires. Il sera présenté dans les différentes commissions du Crefop ainsi qu'au Comité Plénier du 11 juin prochain.

Date de la prochaine réunion : mercredi 28 mars 2018.

- Mme BOSSELIN pour la commission 2 (Orientations, carte des formations, suivi du CPRDFOP et évaluation) qui regroupe l'ancienne commission 2 « orientation et parcours professionnels », « l'évaluation » de l'ancienne commission 3 et l'ancienne commission 6 « CPRDFOP »

M. LAOUENAN précise que les 4 intitulés des nouvelles commissions ont été présentés aux membres du Comité Plénier lors de la réunion du 20 décembre dernier. Il propose par ailleurs de communiquer aux membres des anciennes commissions les projets des feuilles de route afin qu'ils aient connaissance des axes de travail dans ces nouvelles commissions et s'y inscrire s'ils le souhaitent.

M. VARTERESSIAN et Mme QUILLIEN souhaitent démarrer très rapidement les travaux de cette commission du fait de la feuille de route extrêmement importante. Une réunion intermédiaire pourrait éventuellement se tenir à la rentrée si les travaux de la commission le nécessitent.

Date de la prochaine réunion : mercredi 21 mars 2018.

- M. MICHEL pour la commission 3 (Territoires)

M. MICHEL annonce que les 17 territoires sur lesquels sera déclinée l'animation territoriale « Emploi Formation » sont à ce jour définis (arrondissements) Le découpage arrêté sera transmis prochainement aux membres du Bureau du Crefop.

M. LAGRANGE ajoute qu'une articulation devra être trouvée avec les autres commissions et que les contours de cette feuille de route évolueront en fonction des réformes législatives et réglementaires en cours.

En réponse à la question de M. DUFOUR relative à l'élaboration de la Stratégie Coordonnée en matière d'Emploi, d'Orientation et de Formations Professionnelles (SCEOFP), M. de MOREL rappelle que l'Etat a présenté la Stratégie Régionale pour l'Emploi lors du Comité Plénier du 29 juin 2017 et la Région, le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles, lors du Comité Plénier du 27 octobre 2017. Les points de convergence entre ces 2 stratégies seront inscrits au sein de la SCEOFP. Rien n'a encore été rédigé à ce jour. Il demeure pour l'instant des questions sur la gouvernance au cas où le CNEFOP serait supprimé. Les commissions 3 et 4 pourront néanmoins participer à la réflexion sur cette stratégie, les axes et les territoires.

M. LAGRANGE consent que le calendrier du 1<sup>er</sup> semestre 2018 puisse être difficile à tenir au vu du projet de loi à venir, des débats parlementaires, des décrets d'application... Les 4 axes validés par Mme BUCCIO et M. MARGUERITTE ne devraient néanmoins pas trop bouger en termes d'objectifs. Par contre, les questions suivantes se posent : comment remplir ces objectifs, avec quels outils et quels outils de gouvernance ?

Date de la prochaine réunion : jeudi 26 avril 2018.

- M. LAGRANGE pour la commission 4 (Emploi, économie)

M LAGRANGE présente la « feuille de route » de la Commission N°4. Elle a une vocation régionale et transversale en lien étroit avec les branches et filières professionnelles et les différents acteurs régionaux de l'emploi et de la formation professionnelle. Cette commission est complémentaire à la Commission N° 3 et leurs travaux doivent s'enrichir mutuellement.

M. RICCI souhaite que les dates soient fixées afin que le travail démarre assez rapidement.

M. SCÉLIN émet une observation autour de la gouvernance et du pilotage régional de France Compétences : pour lui, cette thématique est transversale au CREFOP et devrait plutôt être un objet du Bureau voire même du groupe technique qui doit travailler sur la feuille de route du CREFOP Il doit y avoir un sens politique dans cette feuille de route qui nécessite un travail en

profondeur pour définir le futur quadripartisme équilibré et ambitieux en intégrant les éléments de la réforme de la formation.

En réponse à l'interrogation de M. RICCI quant à la feuille de route du CREFOP, M. de MOREL précise que ce retard lui est imputable. De plus, les nombreuses réformes en cours compliquent la vision politique actuelle. M. de MOREL propose néanmoins un travail sur cette feuille de route à visée politique en s'appuyant sur les feuilles de route des commissions. Elle permettrait de passer des commandes identifiées par le Bureau auprès des commissions en tant que besoin.

M. DUFOUR fait remarquer la similitude entre les feuilles de route 3 et 4 notamment sur les parties « secteurs en mutations économiques sur les territoires » et « secteurs en mutations en mutations économiques régionales ». Le fait de mettre ces 2 thématiques sur les 2 commissions est-il judicieux, l'objectif étant d'alléger les travaux pour qu'ils soient plus efficaces ? N'y aurait-il pas un choix à faire pour éviter une redondance ?

M. DUFOUR partage l'avis de M. SCÉLIN sur la gouvernance et le pilotage régional de France Compétences.

En ce qui concerne les croisements potentiels, Mme DURAND pense que la confrontation peut être aussi nécessaire afin de s'assurer que l'ensemble des sujets soient traités et qu'ils prennent un peu de hauteur. Il ne faut pas voir l'ensemble des items posés comme une somme de travail mais plutôt comme une intelligence pratique. Le Bureau aura finalement le rôle de concentrer les travaux des commissions et rebondir dans chacune des commissions. La répartition des sujets dans telle ou telle commission serait un risque d'écarter certains thèmes.

M. DUFOUR approuve le fait qu'il y ait des croisements mais l'analyse de la thématique pourrait être différente.

Mme DURAND suggère que les présidents des commissions s'assurent, lors de l'envoi des ordres du jour, que les sujets n'aient pas déjà été traités.

Date de la prochaine réunion : jeudi 26 avril 2018 (après confirmation par M. RUDANT).

M. RICCI pose la question du maintien ou non des sous-commissions. Il suggère par ailleurs que les annexes du règlement intérieur relatives aux commissions soient modifiées.

M. de MOREL rappelle que le Bureau du 20 décembre dernier a acté 4 commissions et aucune sous-commission.

M. LAOUENAN suggère d'aborder les annexes du règlement intérieur lors du prochain Comité Plénier sur la base des nouvelles feuilles de route.

M. de MOREL propose qu'un groupe technique du Bureau se réunisse rapidement pour rédiger et mettre en œuvre la feuille de route politique du Bureau du Crefop.

## Plan d'Investissement des Compétences :

La parole est donnée à M. LAGRANGE pour la présentation du lancement du PIC (cf document pochette n° 4).

Le premier comité de pilotage (comité de lancement) qui s'est réuni le 27 février 2018 a validé la création d'une gouvernance territoriale du PIC qui associe Etat, Région et partenaires sociaux. Le comité de pilotage pourrait être élargi à l'ensemble des acteurs concernés par ce plan.

La convention d'amorçage devrait être signée dans les prochaines semaines après validation du Ministère du Travail, du Haut-Commissariat à la Transformation des Compétences et de la Région.

Les différentes instances du CREFOP seront associées à l'élaboration de la phase d'amorçage et au pilotage du dispositif. Des réunions de préfiguration seront mises en place afin que le CREFOP propose des idées et des contributions pour améliorer la qualité de la réponse régionale du pacte régional d'investissement des compétences ainsi que les réponses territoriales. Une importante contribution de la part du CREFOP est attendue afin d'offrir des opportunités nouvelles aux demandeurs d'emploi, répondre aux besoins des entreprises et des territoires et apporter des réponses en matière de formations et d'emplois durables pour tous les bénéficiaires de ce pacte régional. Un important travail sera à effectuer sur l'adéquation de l'offre de formation par rapport aux besoins des entreprises et des territoires, aux métiers en tension, au développement de filières, à la qualité de l'offre de formation. Des réflexions seront également à mener sur le maillage territorial de l'offre de formation, sur la mobilité des demandeurs d'emploi et des jeunes pour accéder à la formation ou à l'emploi.

M. MICHEL précise que ce plan d'urgence ne pourra être mis en œuvre qu'une fois la convention signée. Il rappelle que les très nombreux demandeurs d'emploi ne peuvent pas attendre. Plus l'année avance, plus il sera difficile de pouvoir activer le plan. Il souhaite donc que cette convention soit rapidement signée afin que les formations soient engagées rapidement auprès des demandeurs d'emploi.

M. LAGRANGE partage l'avis de M. MICHEL sur le fait que la convention soit signée le plus rapidement possible. Il rappelle toutefois que la convention Etat/Région en cours de finalisation concerne des entrées en formation supplémentaires et que le programme annuel habituel de la région est déjà opérationnel. En ce qui concerne la convention DGEFP/ Direction générale de Pôle Emploi, les actions pourront être mises en œuvre très rapidement par Pôle Emploi dès lors que la convention aura été signée,

M. MICHEL rappelle que les plans d'urgence 2016-2017 activés essentiellement par Pôle Emploi sont à la disposition de chacun. Le CREFOP devra s'en saisir pour voir ce qu'ils ont produit afin d'optimiser le plan d'amorçage et d'alimenter les réflexions sur 2019-2022.

Pour répondre à la question de Mme DURAND, M. LAGRANGE confirme que le Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences prendra en compte les résultats de la phase d'amorçage qui se terminera au 31 décembre 2018. Les publics bénéficiaires (peu ou pas

qualifiés) pourront ensuite intégrer à l'issue de ces formations, selon des modalités à définir, des formations qualifiantes, certifiantes ou diplômantes afin de les insérer durablement dans le monde du travail et de répondre aux besoins des entreprises et des territoires.

M. SCÉLIN souhaiterait savoir si le Pacte 2019-2022 se construit sur la même architecture, à savoir le financement par l'Etat d'un volume de formations destinées aux demandeurs d'emploi avec 2 opérateurs, les Conseils Régionaux et Pôle Emploi ou plutôt un financement Région au regard des compétences potentielles que les régions pourraient avoir sur la formation des demandeurs d'emploi avec ensuite une opérationnalité des actions mises en œuvre à 100 % par la Région.

M. LAGRANGE souligne que beaucoup d'éléments sont liés aux futures réformes (formation professionnelle, apprentissage, assurance chômage) et qu'il n'est pas encore possible d'apporter une réponse précise à ce jour.

#### Liste CPF :

Mme DURAND présente les tableaux relatifs aux demandes d'inscription à la liste régionale interprofessionnelle des certifications éligibles au CPF (cf documents pochette n° 5) :

- Le Conseil Régional a sollicité les membres du Coparef pour rendre éligibles les formations « socles de compétences ». Les partenaires sociaux ont examiné la demande et constaté un lien étroit avec le Plan d'Investissement des Compétences ;

- D'autres demandes sur la connaissance du français à l'initiative du Ministère de l'Education Nationale pourraient favoriser l'intégration des réfugiés ;

- CQP débosseleur (inscrit à la liste nationale).

Pour répondre à M. RICCI, Mme DURAND précise que les formations socles de base font du lien avec la certification CléA. Seul le CQP débosseleur est inscrit au RNCP.

Ces demandes ont été validées par le COPAREF. Le Bureau prend acte de ces ajouts.

M. Ricci souligne son opposition au principe d'inscrire une éligibilité CPF sur des formations non inscrites au RNCP.

#### Questions diverses :

- Mme BOSSELIN précise qu'il manque des signatures au CPRDFOP (CFE CGC, U2P, UDES, FRSEA). Le document signé ensuite par la Région et l'Etat sera distribué aux membres du Crefop probablement d'ici l'été.

- Ordre du jour du Comité Plénier du 16 avril qui se tiendra à 14 h salle Guillaume de la Région (site de Caen) :

- 1- Validation du compte rendu du Comité Plénier du 20 décembre 2017 ;
- 2- Feuilles de route du CREFOP et des commissions ;
- 3- PIC – PACTE ;
- 4- Présentation du process rentrée scolaire 2019 pour la carte des formations ;
- 5- Habilitations des organismes de formation à former les représentants au CSE (Conseil Social et Economique) et au CHSCT.

- M. LAOUENAN informe les membres du Bureau que le site internet du CREFOP évoluera prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, en l'absence de questions, les Co-Présidents lèvent la séance.